

COUR SUPÉRIEURE

(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001066-204

DATE : 18 novembre 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

TRACY PATTERSON

Demandeur

c.

TICKETMASTER CANADA HOLDINGS ULC

TICKETMASTER CANADA ULC

TICKETMASTER CANADA LP

TICKETMASTER LLC

LIVE NATION CANADA INC.

LIVE NATION ENTERTAINMENT INC.

LIVE NATION WORLDWIDE INC.

STUBHUB CANADA LTD

STUBHUB INC.

VIVID SEATS LLC

SEATGEEK INC.

TICKETNETWORK INC.

INTERNET REFERRAL SERVICES LLC

GAMETIME UNITED INC.

Défenderesses

**JUGEMENT AUTORISANT LE DÉSISTEMENT ENVERS
LA DÉFENDERESSE GAMETIME UNITED INC.**

[1] Par lettre du 8 novembre 2021¹, appuyée par la déclaration assermentée de M. Michael Kunde, *Chief Financial Officer* de Gametime United Inc.², le demandeur Tracy Patterson demande l'autorisation de se désister envers Gametime United Inc. seulement.

[2] M. Patterson se satisfait que Gametime a remboursé tous les clients québécois qui le réclamaient, à moins de préférer conserver leur billet d'admission pour un évènement reporté ou replanifié (à une date ultérieure).

[3] L'avocat de M. Patterson atteste que ni l'avocat ni le client n'ont reçu aucune contrepartie pour se désister.

[4] Le public n'a pas encore été avisé de l'existence de cette action collective, autrement que par le plumentif, le Registre des actions collectives et le site internet du cabinet Lex Group³.

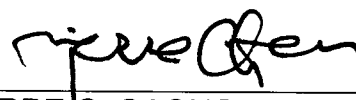
[5] La publication de l'acte de désistement et du présent jugement au Registre et sur le site internet suffira pour aviser les membres.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[6] **AUTORISE** Tracy Patterson à produire un acte de désistement envers Gametime United Inc. dans les 10 jours de la date du présent jugement;

[7] **ORDONNE** que l'acte de désistement et le présent jugement soient en outre publiés au Registre des actions collectives et à l'endroit approprié du site internet de Lex Group;

[8] **SANS FRAIS** de justice.



PIERRE C. GAGNON, j.c.s.

Me David Assor
LEX GROUP INC.
Avocats pour le demandeur

¹ Article 101 du *Code de procédure civile*.

² 27 août 2021.

³ www.lexgroup.ca/classaction/refunds-for-cancelled-events-national-class-action-covid19/
www.lexgroup.ca/fr/classaction/remboursement-pour-des-evenements-annules-action-collective-nationale-covid-19/.

Me Christopher Richter

Me Se-Line Duong

TORYS

Avocats pour les défenderesses

Ticketmaster Canada Holdings ULC,

Ticketmaster Canada ULC, Ticketmaster

Canada LP, Ticketmaster LLC, Live Nation

Canada Inc., Live Nation Entertainment Inc. et

Live Nation Worldwide Inc.

Me François-David Paré

NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA

Avocats pour les défenderesses

Stubhub Inc. et Stubhub Canada Ltd

Me Amanda Gravel

Me Kristian Brabander

McCARTHY TÉTRAULT LLP

Avocats pour la défenderesse

Vivid Seats LLC

Me Fadi Amine

MILLER THOMSON

Avocats pour la défenderesse

Ticketnetwork, Inc.

Me Jessica Harding

Me Éric Préfontaine

OSLER, HOSKIN & HARCOURT

Avocats pour la défenderesse

Internet Referral Services LLC

Date d'audience : sur échange de courriels seulement